

## **COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 18 Décembre 2013**

L'an deux mille treize, le 18 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 juin, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Etaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire

ROCREE Roselyne, QUERUEL Jean-Pierre, ALLORGE Hervé, DUHAMEL Agnès,  
DEPAUW Dominique, BOUCHER Francis

Absent excusé : Madame PEREIRA Laurence qui donne pouvoir à Monsieur LHERMEROULT Patrick

Secrétaire de Séance : ROCREE Roselyne

Ouverture de séance à 20h40

### **Plan Local d'Urbanisme en Présence de Monsieur BAILLEUL (TOPOS) :**

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 22 octobre au 20 novembre 2013, Monsieur POQUET avait été nommé commissaire enquêteur. Suite aux remarques effectuées par les administrés la commission d'urbanisme et le cabinet TOPOS ont répondu au commissaire enquêteur qui a rendu son rapport définitif le 7 décembre 2013. Ce rapport est consultable pendant un an en Mairie aux horaires de permanences.

Le rapport est favorable, avec 4 recommandations préconisées:

- Réaliser un développement par secteur et ne pas tout ouvrir à l'urbanisation, chose que la commune ne peut pas connaître à l'avance.
- Envisager un schéma de cohérence biologique.
- Reconsidérer le classement des Eléments Boisés Classés.
- Porter à la réflexion une meilleure sécurisation des axes de circulation majeurs, voire leurs accès. Cette dernière remarque est plus un avis qu'une recommandation.

Suite au rapport favorable du commissaire enquêteur, Monsieur BAILLEUL donne lecture des différents avis des personnes publiques associées afin de prendre connaissance de leurs remarques sur le document et modifier des éléments si besoin avant son approbation.

Le département de l'Eure, la Chambre de Commerce et d'industrie de l'Eure émettent des remarques sur la formulation de certains articles du règlement. L'ensemble des remarques seront prises en compte et modifiées.

La Communauté de Communes du Pays du Neubourg, fait des remarques sur des articles du règlement : certaines seront prises en compte, comme de préciser la différence entre une extension et une annexe, d'autres ne seront pas prises en compte comme : un pourcentage de pente de toiture. Elle demande aussi que soit mentionné le schéma de cohérence biologique et les bouches à incendie : ces deux éléments seront inclus dans le rapport de présentation du document.

Enfin la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a émis plusieurs remarques sur le document. Mais aucune remarque ne remet en cause l'ensemble de celui-ci.

- Concernant les éléments remarquables du paysage, les marnières et les axes de ruissellement seront mieux intégrés dans des plans.
- Au niveau de l'évolution de notre commune, après discussion notre prévision va jusqu'en 2030.

- Concernant le bois du château, la réglementation des bois oblige les espaces boisés de plus de 5 hectares à être protégés, les bois de celui-ci faisant plus de 5 hectares la commune décide de ne pas en modifier le zonage.

Une fois l'ensemble de ces remarques prises en compte le PLU sera terminé, et pourra être approuvé en début d'année 2014 par le Conseil Municipal.

### **Règlement de la salle des fêtes :**

Madame ROCREE informe le Conseil Municipal que lors d'une location de la salle des fêtes, pour des raisons de sécurité le locataire a utilisé un extincteur.

Hors dans notre règlement actuel de la salle des fêtes, il n'est pas mentionné les conditions d'utilisation des extincteurs. Elle demande qui doit prendre en charge le coût de la recharge de celui-ci : soit la commune ou le locataire de la salle des fêtes.

Après discussion, étant donné que les extincteurs sont des éléments de sécurité de la salle communale, la commune doit prendre en charge le renouvellement des extincteurs, afin de mettre à disposition une salle assurant la sécurité des utilisateurs. A la remise des clés s'il est constaté des dégradations volontaires la mairie se retournera contre le locataire pour le remboursement des frais occasionnés. Les personnes responsables des locations devront lors de l'état des lieux de la salle faire le point sur l'état des extincteurs, à la prise et remise des clés,

### **Délibération rémunération du Percepteur :**

Suite au départ de Madame FOURRIER au 31 août 2013, la commune doit délibérer pour l'indemnisation du nouveau percepteur Madame CLAISSE qui a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2013. Le Conseil Municipal accepte la délibération à l'unanimité.

### **Photocopieur Mairie :**

La secrétaire a demandé la possibilité de changer le photocopieur de la Mairie. En effet notre photocopieur actuel ne permet pas de faire du A3, chose qui est de plus en plus demandée dans les documents d'urbanisme. De plus notre imprimante de bureau n'est qu'une imprimante à jet d'encre et lors de l'édition du bulletin cela prend environ 2 heures voir plus. Deux devis ont été demandés :

- La Société DESK d'Evreux : propose un matériel Sharp soit :
  - En location : pour un loyer annuel de 1 068 € HT avec une maintenance annuelle de 393 € HT
  - En vente à un prix de 4 600 € HT
- La Société MONDAN BUREAUTIQUE de Louviers : propose un matériel RICOH soit :
  - ✓ Un matériel Neuf :
    - En location : pour un loyer annuel de 912 € HT avec une maintenance annuelle de 189 € HT
    - En vente à un prix de 3 800 € HT
  - ✓ Un matériel d'occasion :
    - En location : pour un loyer annuel de 516 € HT avec une maintenance annuelle de 189 € HT
    - En vente à un prix de 2 000 € HT.

Actuellement le coût annuel d'achat des consommables est de 703.94 € HT.

Après discussion, le choix se porte à l'unanimité sur l'entreprise MONDAN BUREAUTIQUE avec l'achat du matériel d'occasion, et un contrat de maintenance de 4 ans. Monsieur le Maire va essayer de négocier une baisse du tarif.

### **Questions diverses :**

#### **Chemins :**

Monsieur le Maire a interpellé la Communauté de Communes concernant les chemins de la commune, les services doivent intervenir pendant l'hiver.

**Terrain Multisports :**

La société TPR doit intervenir dès le 6 janvier pour commencer les travaux, la société CAMMA SPORT interviendra ensuite.

**Aménagement d'un local technique :**

La porte du local a été installée et l'électricité a aussi été réalisée dans les deux bâtiments.

Le tracteur a été livré fin octobre 2013, une question reste sur le carburant à utiliser : soit du gasoil ou du GNR, la mairie va se renseigner auprès de la Communauté de Communes qui utilise aussi ce genre de matériel. La benne achetée avec le tracteur paraît trop petite, la commune dispose d'une remorque qui pourra après ajout d'un système de fixation sur le tracteur, y être rattachée.

**SIVOS :**

Le car du SIVOS est passé au contrôle technique, mais arrive en fin de vie.

**Travaux du SIEGE :**

Lors de la programmation des travaux du SIEGE pour 2014, notre commune a été retenue pour l'aménagement en souterrain de la rue de l'église, et le rééquilibrage des transformateurs route de Louviers et rue Abbé Eliot. Le coût pour la commune est estimé entre 50 000 et 60 000€ pour un coût total de 200 000€.

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 17 Janvier 2014 à 19h00.

La séance est levée à 22 h 48.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

Patrick LHERMEROULT	Roselyne ROCREE	Jean-Pierre QUERUEL
Laurence PEREIRA	Agnès DUHAMEL	Francis BOUCHER
Dominique DEPAUW	Hervé ALLORGE	